Expertise suivi transfert de propriété - préservation 1700 SAR Vessels

Projet et contexte

Afin de soutenir les efforts déployés par le gouvernement égyptien pour obtenir une gestion des frontières fondée sur les droits et axée sur la protection, le projet vise à renforcer la capacité de la marine et des gardes-frontières égyptiens à mener des opérations de surveillance des frontières et de recherche et de sauvetage (SAR) sur terre et en mer, conformément aux obligations nationales et internationales, aux normes relatives aux droits de l'homme, aux normes relatives à l'environnement ou encore aux approches axées sur la protection. Il est mené en partenariat par IOM Egypte et CIVIPOL.

LIMITE DE CANDIDATURE

10 Septembre 2024

DURÉE DE LA MISSION

Court Terme

ZONE GÉOGRAPHIQUE

Afrique

Enjeux et objectifs du programme d'équipement

Dans le cadre du projet, la marine égyptienne se voit délivrer 3 vedettes de sauvetage de 17,40m (SAR 1700 vessel contrat DCI/chantier naval Couach) ainsi que les formations correspondantes (mise en œuvre du moyen, qualification opérationnelle SAR et maintenance).
Les études préalables sur l'état de la flotte SAR de la marine égyptienne n'ont pas permis de réaliser un état des lieux des infrastructures portuaires (état, configuration adaptation) dans lesquelles vont être basées les 3 vedettes SAR, besoin qui n'avait pas non plus été anticipé par le bénéficiaire.
Il s'est avéré que le quai d'amarrage prévu pour le SAR01 (base navale Abu Qir) ne permet pas sur le long terme un amarrage sécurisé de la vedette : exposition à la houle, quai configuré pour des unités plus importantes, inadéquation des défenses de quai (orientation, hauteur par rapport à la coque du bateau, etc.).

Mission et objectifs

Missions et résultats attendus

La mission consiste, compte-tenu des caractéristiques de la vedette, à réaliser une étude et à formuler toutes recommandations pertinentes et réalistes sur l'amarrage à quai des vedettes SAR 1700 dans les bases navales d'Abu Qir (Alexandrie), Port Said et Marsa Matruh (à confirmer pour ces deux derniers ports).

En particulier :

- Etat des lieux – constat, caractéristiques du bassin et du quai d'amarrage, adéquation ou inadéquation pour l'amarrage de la vedette,
- Solutions à court terme,
- Solutions à long terme (emplacement alternatif adapté, aménagement de l'existant, etc.).

Stratégie de durabilité

Toute autre contribution nécessaire la réalisation de la mission : les travaux prévus seront discutés avec l'expert résident au Caire et le responsable de projet qui pourront décider de leur ajustement afin de s'assurer de la bonne mise en œuvre de la mission et la réalisation effective des objectifs.

L'expert/le prestataire contribuera, d'une part, à la poursuite des relations de confiance avec le bénéficiaire et, d'autre part à la promotion des prestations d'expertise et conseil, la bonne gestion des activités du projet et à l'identification et l'anticipation de potentielles difficultés techniques

Moyens mis à disposition

L'expert/le prestataire s'engage à contribuer personnellement à la bonne réalisation du projet par la mise à disposition de ses connaissances. Il s'engage également à restituer les informations jugées utiles à la réalisation du projet et la meilleure compréhension de son environnement, notamment au travers d'un rapport de fin de mission, dans le but d'identifier au mieux les enjeux et les éventuelles difficultés dans la perspective de la bonne préservation des bateaux (recommandations). Le rapport (et ses recommandations) sera destiné à être communiqué à la marine égyptienne.
L'objectif premier de la mission sera d'identifier des solutions possibles de mise en sécurité des vaisseaux, à défaut, l'expert devra informer le responsable de projet et l'expert résident des profils d'expertise ou des prestations complémentaires nécessaires à la bonne mise en œuvre des activités.

Informations pratiques

Conditions d'exécution

14 jours de prestation (2 jours préparation mission, 10 jours sur place et 2 jours rédaction des livrables), pour l'heure pressentis sur août / septembre 2024 ; des échanges par visio-conférence pourront être organisées si nécessaire ; la coordination de profils d'expertise complémentaires peut être envisagée.

La mission sera planifiée avec l'expert résident CIVIPOL au Caire en accord avec les autorités égyptiennes selon une date à déterminer, susceptibles d'évoluer au regard des contraintes opérationnelles.

L'expert/le prestataire rend compte de ses activités à l'expert résident et, lorsque nécessaire, au responsable de projet. Il doit également répondre aux questions de ses interlocuteurs (Egyptian Navy).

L'offre commerciale peut prévoir l'intervention d'un ou plusieurs experts ; elle détaillera le profil et la raison de la mobilisation de chacun d'entre eux.

Qualifications et aptitudes requises

- Anglais professionnel indispensable ;
- Expertise dans le secteur maritime et infrastructures portuaires, permettant une compréhension des enjeux et besoins des interlocuteurs ;
- Excellentes compétences relationnelles ;
- Autonomie, rigueur, sens de l'organisation, aptitude au travail en équipe ;
- La connaissance des programmes européens est un plus.
-

Livrables et conditions financières

Livrable	**Echéance (Date ou période)**
Eléments préparatoire de présentation de la mission : • Présentation des objectifs et périmètre d'étude de la • Formulation des conditions nécessaires à la bonne réalisation de la mission 1. **Procédé de**	3ème trimestre 2024

référencement :	
P1 – Rapport de fin de mission accompagné d'une feuille de temps signée (modèle fourni par CIVIPOL)	2 semaines après le retour de mission

La validation des livrables par l'expert résident et le responsable de projets déclenche la facturation des jours de prestation au tarif de 500€ HT/j.

Les frais de déplacement sont pris en charge dans la limite du coût d'un billet d'avion en classe économique, l'indemnisation des transferts locaux, hébergement, restauration sont versés sur la base des perdiem de la grille européenne (https://international-partnerships.ec.europa.eu/funding-and-technical-assistance/guidelines/managing-project/diem-rates_en).

La facture qui sera libellée en € HT à l'adresse suivante :

Commission européenne, NDICI-GEO-NEAR_2022_437-699

Aux bons soins de CIVIPOL EGY2027SAUVEO
9, rue Notre Dame des Victoires
75002 PARIS

Le Client Final étant la Commission Européenne, il ne sera pas facturé de taxes, y compris de TVA ; les factures porteront la mention suivante :

« Exonération de TVA au titre de l'article 151b du Code Général des Impôts »

Le règlement est effectué par virement depuis le siège de CIVIPOL au plus tard 45 jours après la date de facture.

- Enregistrer votre profil sur : https://baseexperts.civipol.fr/authentication/signin
- L'offre commerciale sera adressée par e-mail à hage.f@civipol.fr; un curriculum vitae et des exemples représentatifs de prestations réalisées ou références clients seront utiles à un meilleur référencement.

Les candidatures doivent être reçues idéalement avant le 10 septembre 2024 et seront traitées au fur et à mesure de leur réception.

